

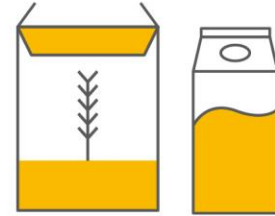
Dès le 1^{er} janvier 2021
100%
des EMBALLAGES
SE TRIENT
dans les Vosges

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux en PAPIER



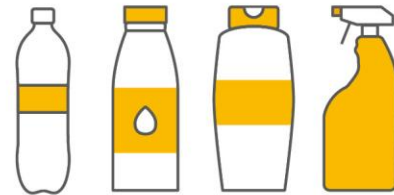
Emballages alimentaires en CARTON



Conserves & Emballages en MÉTAL



Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE



BARQUETTES



BOITES POTS TUBES



SACS FILMS PLASTIQUES



Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

Madame, Monsieur,

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, ÉVODIA, en coopération avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en charge de la collecte des déchets ménagers, fait évoluer les consignes de tri.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, dans les Vosges, **100 % des emballages en plastique se trient !**

Ce qui change ?

En plus de vos déchets recyclables habituels, comme les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers, les emballages métalliques et en carton, vous pouvez désormais déposer tous emballages en plastique dans les conteneurs ou bacs jaunes.

Quelques exemples des nouveaux emballages à mettre dans vos Points d'Apports Volontaires ou bacs jaunes : pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, emballages en plastique de paquet de gâteaux, films alimentaires, blisters et sacs plastiques, pots de crème ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Les emballages en verre sont toujours à déposer dans le conteneur à verre. Le guide au dos de ce courrier précise les nouvelles consignes de tri applicables au 1^{er} janvier 2021.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre poubelle grise d'ordures ménagères.

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il va au tri.

Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution à ces nouvelles consignes et vous donnons rendez-vous en septembre 2021 pour un premier bilan de cette nouvelle étape !

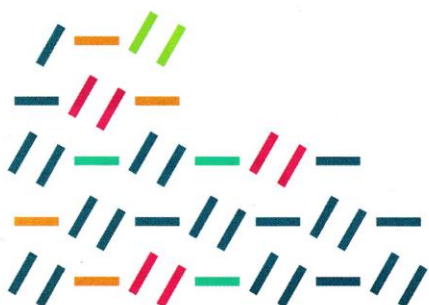
Pour toutes questions, la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se tient à votre disposition par téléphone au **03 29 52 65 56**. Vous pouvez également consulter le site **www.evodia.org**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Patrick LAGARDE,
Président d'ÉVODIA



David VALENCE,
Président de la Communauté
d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges



Évodia
11, rue Gilbert Grandval
CS 10040
88016 Epinal Cedex
03 29 34 36 61
www.evodia.org

Communauté
d'Agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges
1 Rue Carbonnar
88100 SAINT DIE
03 29 52 65 56
www.ca-saintdie.fr